Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le
ID : 059-215903675-20240221-D_2024_6-DE

Annexe à la délibération sur le lancement de la consultation

La consultation sera menée autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes :

- Solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération

- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération

  Concernant ces énergies : solaire Photovoltaïque au sol - mini - éolien - biomasse - géothermie, il est attendu les retours de la concertation publique afin de définir éventuellement des zones d'accélération reprenant celles-ci.